# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11 Nombre d'exprimés : 12

<u>Date de la convocation</u>: 25 Août 2010 <u>Séance du lundi 30 Août 2010</u>

-----

L'an deux mil dix le trente Août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, maire.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLLEAU, ADUMEAU, GOHIER, GALIMANT, DÉROGIS, RONCIER, Mesdames ULIVI, ROQUIN, GENTILHOMME, DENIS, MORLEC,

<u>Absents</u>: Madame Julie FRANCESCAT, Monsieur Philippe MORLEC

Pouvoir : De Julie FRANCESCAT à Catherine GENTILHOMME

Madame Catherine GENTILHOMME a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL : à l'unanimité

#### Ordre du Jour :

- Modification de la participation au syndicat des gens du voyage,
- Projet aménagement de la place de la grange communale,
- Question diverses.

# 1- MODIFICATION DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire expose que le Budget Primitif 2010 du syndicat intercommunal des gens du voyage a été construit en fonction des réalisations 2009.

En raison d'une forte consommation d'eau, celui-ci doit être modifié et les crédits prévus réajustés.

Il est donc nécessaire de modifier les participations des communes afin de prendre en compte ces dépenses non prévues. La facture d'eau s'élève à environ 7 500 €, ce qui porte la participation par habitant de 0,70 Cts à 0,96 Cts soit une hausse de 0,26 centimes d'euros par habitant. Il demande au conseil s'il accepte cette proposition ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

# 2- QUESTIONS DIVERSES:

#### 2.1 Projet aménagement de la place de la grange communale

Le premier projet présenté a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Bureau de l'ADAC apporte sa collaboration pour l'élaboration de ce nouveau projet.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les documents de la déclaration préalable qui a été transmise à la DDT, en conformité avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France à savoir : délimiter l'accès au château, poser un revêtement plus clair.

Le revêtement prévu sera donc un revêtement hydro-lavé, les emplacements de parking seront délimités par des clous. L'accès vers le château sera bordé par une haie. Il faudra prévoir le déplacement du container à verre.

Le projet doit laisser un minimum d'espaces verts (les haies existantes seront conservées), il devra comporter un accès handicapés à 4 %.

La circulation sur le parking doit être à sens unique, l'entrée se fera depuis la départementale (rue du Bourg) et la sortie sur la rue du Pavillon.

Pour la réalisation des travaux, il faudra passer par un marché à procédure adaptée.

### 2.2 Chauffage de l'église :

Il faut mettre en œuvre un marché à procédure adaptée car la somme estimée dépasse 4000 € HT.

#### 2.3 Abaissement d'une buse aux Grands Villepins

Une nouvelle construction est envisagée aux Grands Villepins, le propriétaire demande à la commune si elle peut prendre en charge l'abaissement d'une buse. Le Conseil souhaite qu'une participation lui soit demandée.

# 2.4 Subvention du SIEIL

Le SIEIL informe qu'il verse une subvention de 2800 € au titre de l'année 2008 pour les travaux d'éclairage public.

A ce sujet, un audit est prévu pour septembre 2011. L'extension du réseau chemin des Buissonnets est prévue fin Août ou septembre.

### 2.5 Dissolution de l'association foncière du TGV :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu l'arrêté du préfet entérinant la dissolution de cette association au 23 Août 2010.

#### 2.6 Réclamation d'une administrée :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre arrivée le 30 Août à la mairie, concernant principalement la gêne occasionnée chaque week-end, par les locataires de la salle des fêtes. Cette lettre fait par ailleurs référence à de multiples autres nuisances : voitures qui démarrent, qui sont garées sur les trottoirs, notamment aux heures d'entrées et de sorties de l'école, aboiements de chiens, bruit émis en semaine le soir et la nuit dans la cour de la salle des fêtes (lieu de rendezvous) etc...

Après en avoir débattu, les membres du conseil ne voient pas de réelles solutions pour répondre à cette réclamation. Monsieur le Maire répondra par écrit.

Enfin, Monsieur le Maire, engage les conseillers à bien vouloir organiser avant la fin de l'année au moins une réunion par commission dont ils sont membres, il leur demande de réfléchir aux projets 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.